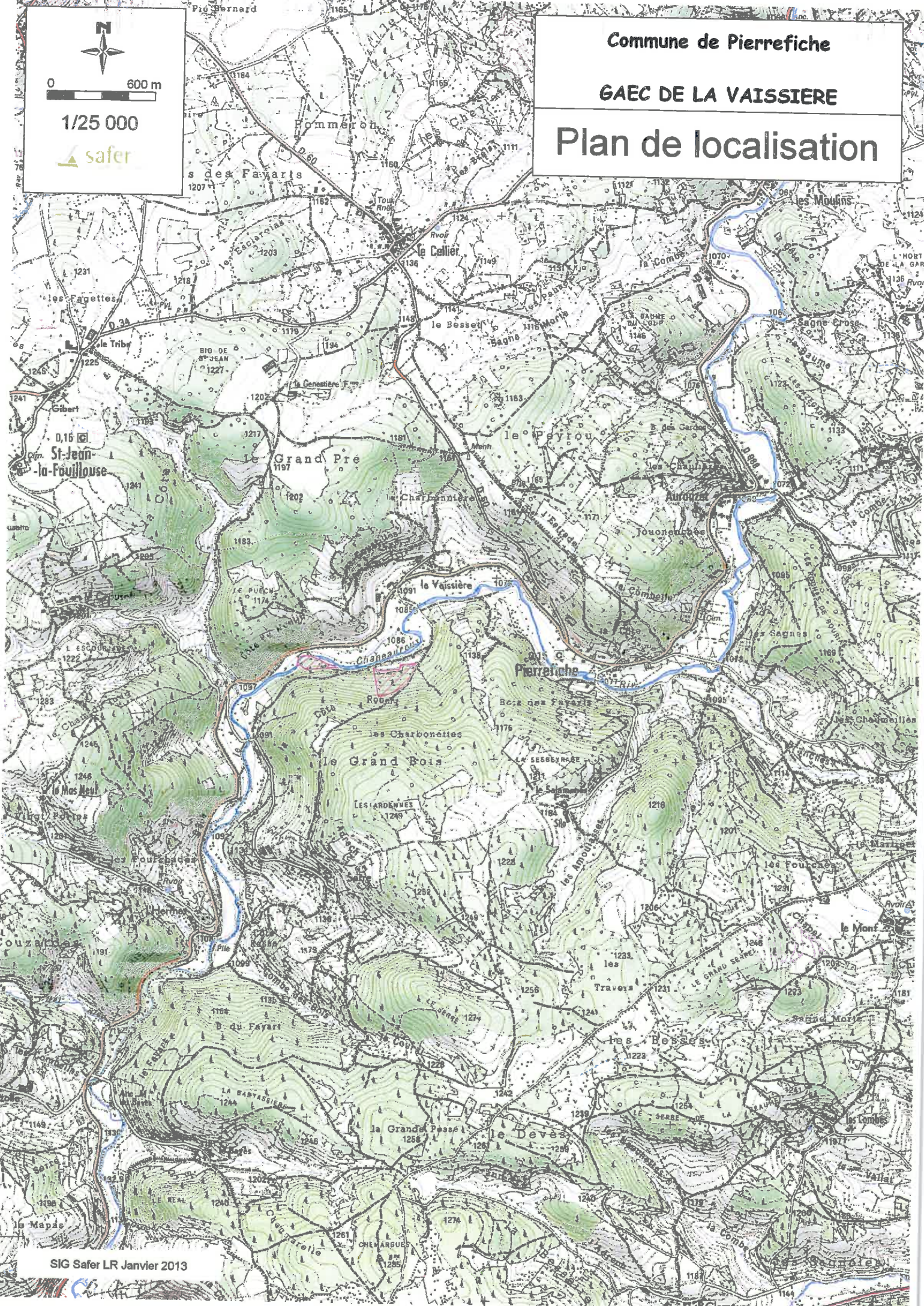


Commune de Pierrefiche
GAEC DE LA VAISSIERE
Plan de localisation



0 600 m
1/25 000
safer



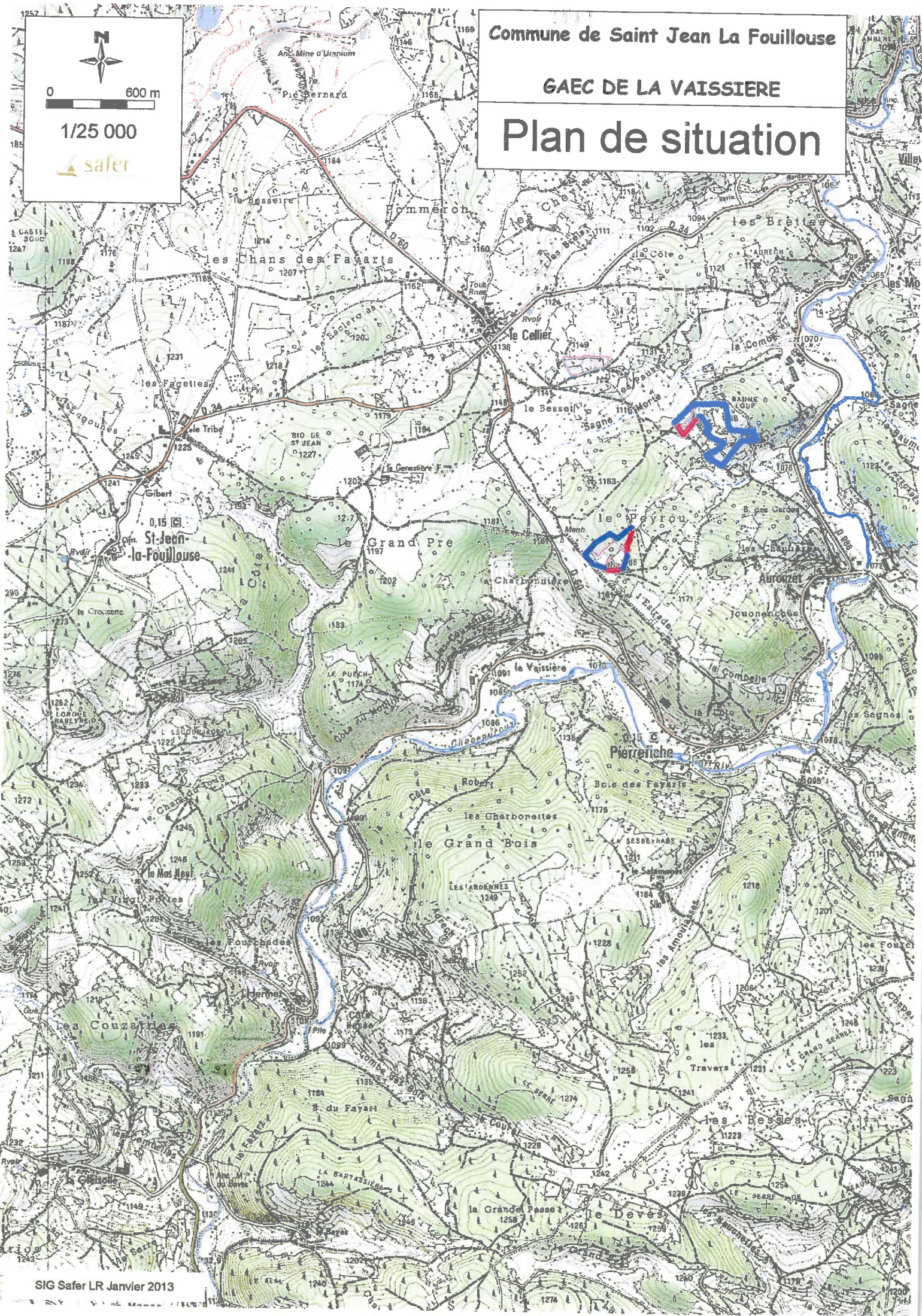
Commune de Saint Jean La Fouillouse

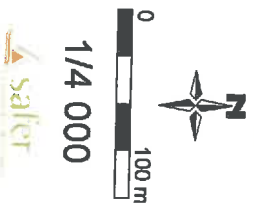
GAEC DE LA VAISSIERE

Plan de situation



0 600 m
1/25 000
safer



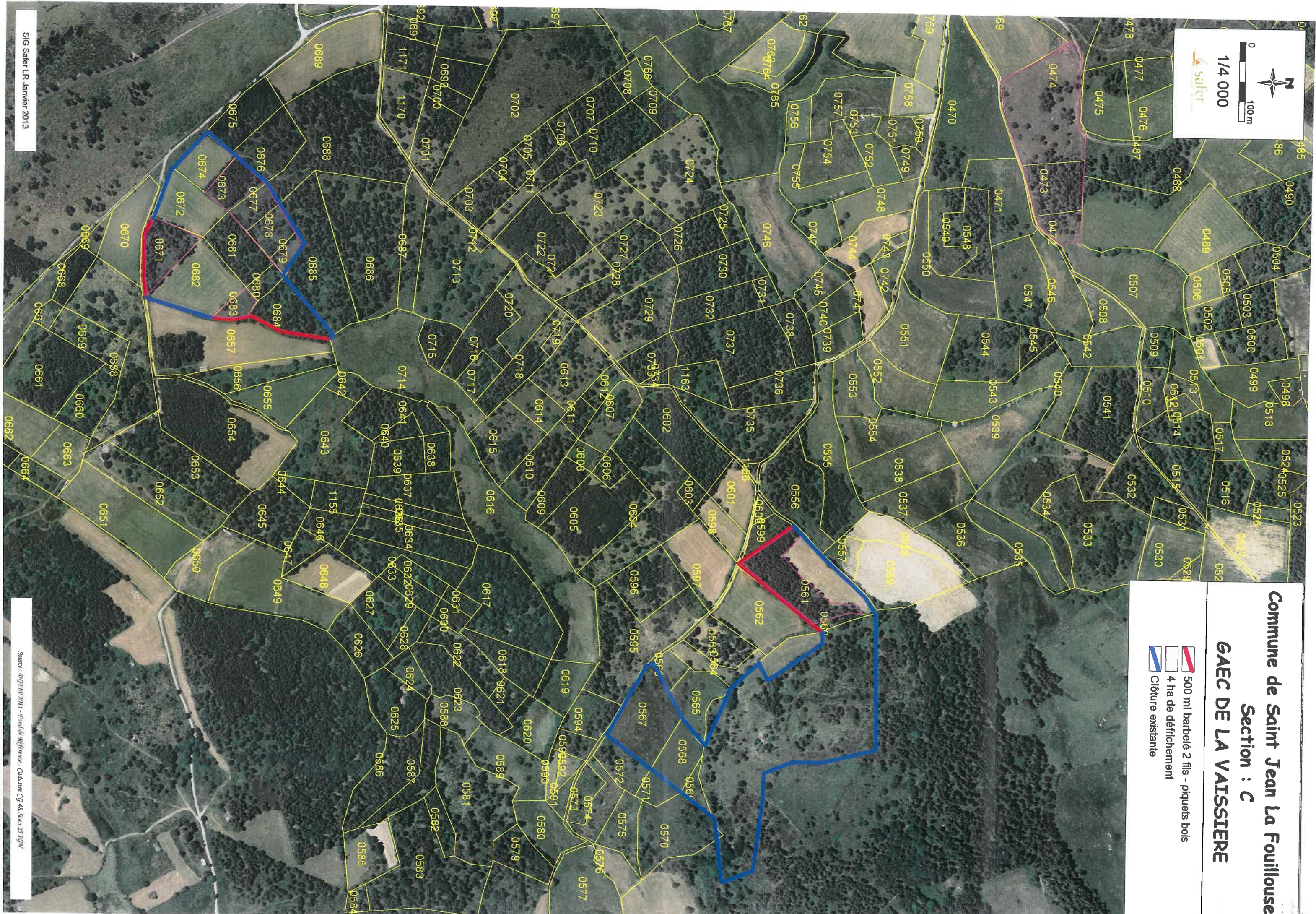


1/4 000



Commune de Saint Jean La Fouillouse
Section : C
GAEC DE LA VAISSIERE

-  500 ml barbelé 2 fils - piquets bois
-  4 ha de défrichement
-  Clôture existante

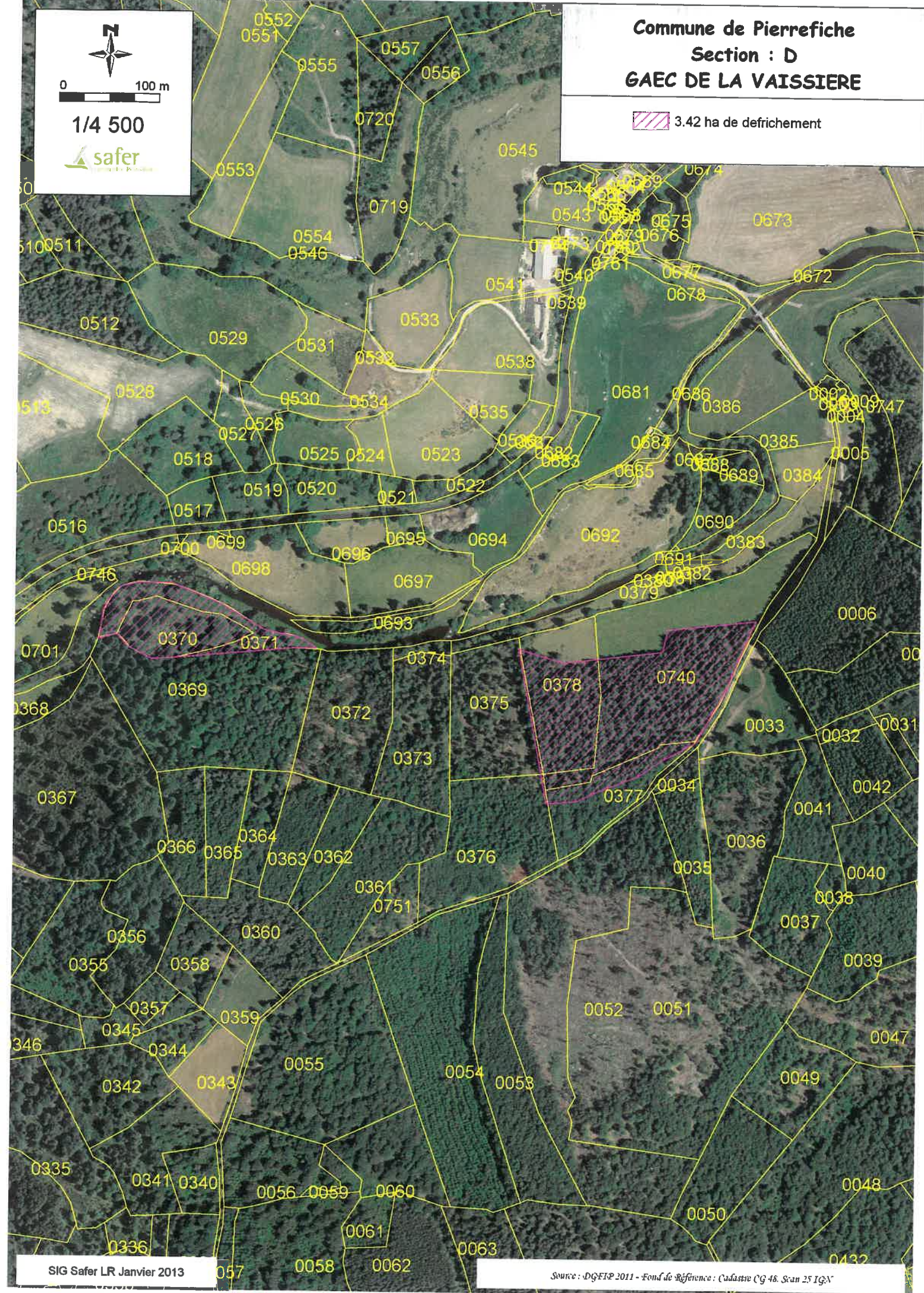


0 100 m

1/4 500

Commune de Pierrefiche
Section : D
GAEC DE LA VAISSIERE

3.42 ha de defrichement



DIMENSION DU PROJET

	Surface des parcelles		Surface à défricher	
PIERREFICHE	D	370	D	370
PIERREFICHE	D	371	D	371
PIERREFICHE	D	377	D	377
PIERREFICHE	D	378	D	378
PIERREFICHE	D	740	D	740
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	472	C	472
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	473	C	473
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	474	C	474
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	561	C	561
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	671	C	671
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	673	C	673
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	677	C	677
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	678	C	678
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	679	C	679
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	683	C	683
		09 ha 54 a 34 ca		07 ha 50 a 24 ca

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZERE

FICHE DESCRIPTIVE DE PARCELLES BOISEES EN VUE DE LEUR DEFRICHEMENT (1)

Nom du demandeur : GAEC DE LA VAISSIERE
Adresse : Le Cellier 48170 Saint Jean La Fouillouse
Nom du Propriétaire : Mme Cellier Jeannine
Adresse : Mas Neuf 13140 Miramas

Surface totale de bois à défricher : 0 ha 85.26

Caractéristiques des parcelles

Boisement isolé (2) Oui Non
 Terrains inclus dans un périmètre Natura 2000 Oui Oui pour partie (%) Non
 Le défrichement est susceptible d'avoir des effets notables sur les habitats et/ou espèces du site Oui Non

Caractéristiques du peuplement

Boisement d'origine naturelle **Essences principales :**
 Boisement issu de plantation
 Age moyen des arbres : inférieur à 20 ans supérieur à 20 ans

Pin Sylvestre
 Boulots
 Epicéa - Sapin
 Hêtre
 Châtaignier

Références cadastrales

Commune	Section	N°	Surface totale	Surface à défricher
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	561	01 ha 00 a 20 ca	00 ha 60 a 00 ca
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	673	00 ha 25 a 26 ca	00 ha 25 a 26 ca
total				00 ha 85 a 26 ca

Miramas, le 30 janvier 2013

(1) **Défrichement :** Le défrichement n'est pas l'opération qui consiste à couper des friches mais celle qui « met fin à la destination forestière de terrains » (article L.311-1 du Code Forestier). Une parcelle est considérée comme boisée dès que les formations végétales qui l'occupent « comprennent des arbres et des arbustes d'essences forestières, issus de graines ou de rejets, quel que soit leur âge, dont le couvert (écran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement – s'exprime par la surface de leur projection au sol) apparent occupe ou est susceptible d'occuper à terme, 10 % de la surface du sol, ainsi que celles qui se trouvaient de mémoire d'homme, dans un état correspondant à cette définition et qui résultent d'un processus de dégradation dont les causes peuvent être notamment l'incendie, le surpâturage, les maladies, ou des pollutions diverses » (circulaire interministérielle du 25 mai 1978)

(2) **Boisement isolé :** la superficie totale du massif forestier auquel sont rattachées les parcelles concernées par la demande est inférieure à 4 ha.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZERE

FICHE DESCRIPTIVE DE PARCELLES BOISEES EN VUE DE LEUR DEFRICHEMENT (1)

Nom du demandeur : GAEC DE LA VAISSIERE
Adresse : Le Cellier 48170 Saint Jean La Fouillouse
Nom du Propriétaire : Mr CHAZALMARTIN Rémi
Adresse : Le Cellier 48170 Saint Jean La Fouillouse

Surface totale de bois à défricher : 0 ha 50.92

Caractéristiques des parcelles

Boisement isolé (2) Oui Non
 Terrains inclus dans un périmètre Natura 2000 Oui Oui pour partie (%) Non
 Le défrichement est susceptible d'avoir des effets notables sur les habitats et/ou espèces du site Oui Non

Caractéristiques du peuplement

Boisement d'origine naturelle **Essences principales :**
 Boisement issu de plantation
 Age moyen des arbres : inférieur à 20 ans supérieur à 20 ans

Pin Sylvestre
 Boulots
 Epicéa - Sapin
 Hêtre
 Châtaignier

Références cadastrales

Commune	Section	N°	Surface totale	Surface à défricher
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	671	00 ha 39 a 72 ca	00 ha 39 a 72 ca
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	683	00 ha 11 a 20 ca	00 ha 11 a 20 ca
			total	00 ha 50 a 92 ca

Saint Jean La Fouillouse, le 30 janvier 2013

(1) **Défrichement :** Le défrichement n'est pas l'opération qui consiste à couper des friches mais celle qui « met fin à la destination forestière de terrains » (article L.311-1 du Code Forestier). Une parcelle est considérée comme boisée dès que les formations végétales qui l'occupent « comprennent des arbres et des arbustes d'essences forestières, issus de graines ou de rejets, quel que soit leur âge, dont le couvert (écran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement – s'exprime par la surface de leur projection au sol) apparent occupe ou est susceptible d'occuper à terme, 10 % de la surface du sol, ainsi que celles qui se trouvaient de mémoire d'homme, dans un état correspondant à cette définition et qui résultent d'un processus de dégradation dont les causes peuvent être notamment l'incendie, le surpâturage, les maladies, ou des pollutions diverses » (circulaire interministérielle du 25 mai 1978)

(2) **Boisement isolé :** la superficie totale du massif forestier auquel sont rattachées les parcelles concernées par la demande est inférieure à 4 ha.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZERE

FICHE DESCRIPTIVE DE PARCELLES BOISEES EN VUE DE LEUR DEFRICHEMENT (1)

Nom du demandeur : GAEC DE LA VAISSIERE
Adresse : Le Cellier 48170 Saint Jean La Fouillouse
Nom du Propriétaire : Mr BAYLE Claude
Adresse : Le Cellier 48170 Saint Jean La Fouillouse

Surface totale de bois à défricher : 2 ha 20.36

Caractéristiques des parcelles

Boisement isolé (2) Oui Non
 Terrains inclus dans un périmètre Natura 2000 Oui Oui pour partie (%) Non
 Le défrichement est susceptible d'avoir des effets notables sur les habitats et/ou espèces du site Oui Non

Caractéristiques du peuplement

Boisement d'origine naturelle **Essences principales :**
 Boisement issu de plantation
 Age moyen des arbres : inférieur à 20 ans
 supérieur à 20 ans

Pin Sylvestre
 Boulots
 Epicéa - Sapin
 Hêtre
 Châtaignier

Références cadastrales

Commune	Section	N°	Surface totale	Surface à défricher
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	472	00 ha 19 a 42 ca	00 ha 19 a 42 ca
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	473	00 ha 45 a 54 ca	00 ha 45 a 54 ca
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	474	01 ha 55 a 40 ca	01 ha 55 a 40 ca
total				02 ha 20 a 36 ca

Saint Jean La Fouillouse, le 30 janvier 2013

(1) **Défrichement :** Le défrichement n'est pas l'opération qui consiste à couper des friches mais celle qui « met fin à la destination forestière de terrains » (article L.311-1 du Code Forestier). Une parcelle est considérée comme boisée dès que les formations végétales qui l'occupent « comprennent des arbres et des arbustes d'essences forestières, issus de graines ou de rejets, quel que soit leur âge, dont le couvert (écran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement – s'exprime par la surface de leur projection au sol) apparent occupe ou est susceptible d'occuper à terme, 10 % de la surface du sol, ainsi que celles qui se trouvaient de mémoire d'homme, dans un état correspondant à cette définition et qui résultent d'un processus de dégradation dont les causes peuvent être notamment l'incendie, le surpâturage, les maladies, ou des pollutions diverses » (circulaire interministérielle du 25 mai 1978)

(2) **Boisement isolé :** la superficie totale du massif forestier auquel sont rattachées les parcelles concernées par la demande est inférieure à 4 ha.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZERE

FICHE DESCRIPTIVE DE PARCELLES BOISEES EN VUE DE LEUR DEFRICHEMENT (1)

Nom du demandeur : GAEC DE LA VAISSIERE
Adresse : Le Cellier 48170 Saint Jean La Fouillouse
Nom du Propriétaire : Mr PINEDE Noël
Adresse : Rue Haute 48170 LANGOGNE

Surface totale de bois à défricher : 0 ha 51.50

Caractéristiques des parcelles

Boisement isolé (2) Oui Non
 Terrains inclus dans un périmètre Natura 2000 Oui Oui pour partie (%) Non
 Le défrichement est susceptible d'avoir des effets notables sur les habitats et/ou espèces du site Oui Non

Caractéristiques du peuplement

Boisement d'origine naturelle **Essences principales :**
 Boisement issu de plantation
 Age moyen des arbres : inférieur à 20 ans
 supérieur à 20 ans

Pin Sylvestre
 Boulots
 Epicéa - Sapin
 Hêtre
 Châtaignier

Références cadastrales

Commune	Section	N°	Surface totale	Surface à défricher
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	677	00 ha 18 a 51 ca	00 ha 18 a 51 ca
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	678	00 ha 21 a 80 ca	00 ha 21 a 80 ca
SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	C	679	00 ha 11 a 19 ca	00 ha 11 a 19 ca
total			00 ha 51 a 50 ca	

LANGOGNE, le 30 janvier 2013

(1) **Défrichement :** Le défrichement n'est pas l'opération qui consiste à couper des friches mais celle qui « met fin à la destination forestière de terrains » (article L.311-1 du Code Forestier). Une parcelle est considérée comme boisée dès que les formations végétales qui l'occupent « comprennent des arbres et des arbustes d'essences forestières, issus de graines ou de rejets, quel que soit leur âge, dont le couvert (écran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement – s'exprime par la surface de leur projection au sol) apparent occupe ou est susceptible d'occuper à terme, 10 % de la surface du sol, ainsi que celles qui se trouvaient de mémoire d'homme, dans un état correspondant à cette définition et qui résultent d'un processus de dégradation dont les causes peuvent être notamment l'incendie, le surpâturage, les maladies, ou des pollutions diverses » (circulaire interministérielle du 25 mai 1978)

(2) **Boisement isolé :** la superficie totale du massif forestier auquel sont rattachées les parcelles concernées par la demande est inférieure à 4 ha.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZERE

FICHE DESCRIPTIVE DE PARCELLES BOISEES EN VUE DE LEUR DEFRICHEMENT (1)

Nom du demandeur : GAEC DE LA VAISSIERE
Adresse : Le Cellier 48170 Saint Jean La Fouillouse
Nom du Propriétaire : Mr Mathieu Fabien
Adresse : La Vaissière 48300 PIERREFICHE

Surface totale de bois à défricher : 2 ha 67.20

Caractéristiques des parcelles

Boisement isolé (2) Oui Non
 Terrains inclus dans un périmètre Natura 2000 Oui Oui pour partie (%) Non
 Le défrichement est susceptible d'avoir des effets notables sur les habitats et/ou espèces du site Oui Non

Caractéristiques du peuplement

Boisement d'origine naturelle **Essences principales :**
 Boisement issu de plantation
 Age moyen des arbres : inférieur à 20 ans
 supérieur à 20 ans

Pin Sylvestre
 Boulots
 Epicéa - Sapin
 Hêtre
 Châtaignier

Références cadastrales

Commune	Section	N°	Surface totale	Surface à défricher
PIERREFICHE	D	370	00 ha 52 a 00 ca	00 ha 52 a 00 ca
PIERREFICHE	D	371	00 ha 40 a 20 ca	00 ha 40 a 20 ca
PIERREFICHE	D	377	00 ha 67 a 30 ca	00 ha 25 a 00 ca
PIERREFICHE	D	740	02 ha 50 a 43 ca	01 ha 50 a 00 ca
total				02 ha 67 a 20 ca

Pierrefiche, le 30 janvier 2013

(1) **Défrichement :** Le défrichement n'est pas l'opération qui consiste à couper des friches mais celle qui « met fin à la destination forestière de terrains » (article L.311-1 du Code Forestier). Une parcelle est considérée comme boisée dès que les formations végétales qui l'occupent « comprennent des arbres et des arbustes d'essences forestières, issus de graines ou de rejets, quel que soit leur âge, dont le couvert (écran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement – s'exprime par la surface de leur projection au sol) apparent occupe ou est susceptible d'occuper à terme, 10 % de la surface du sol, ainsi que celles qui se trouvaient de mémoire d'homme, dans un état correspondant à cette définition et qui résultent d'un processus de dégradation dont les causes peuvent être notamment l'incendie, le surpâturage, les maladies, ou des pollutions diverses » (circulaire interministérielle du 25 mai 1978)

(2) **Boisement isolé :** la superficie totale du massif forestier auquel sont rattachées les parcelles concernées par la demande est inférieure à 4 ha.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZERE

FICHE DESCRIPTIVE DE PARCELLES BOISEES EN VUE DE LEUR DEFRICHEMENT (1)

Nom du demandeur : GAEC DE LA VAISSIERE
 Adresse : Le Cellier 48170 Saint Jean La Fouillouse
 Nom du Propriétaire : Mr et Mme MATHIEU Didier et Nicole
 Adresse : La Vaissière 48300 PIERREFICHE

Surface totale de bois à défricher : 0 ha 75.00

Caractéristiques des parcelles

Boisement isolé (2) Oui Non
 Terrains inclus dans un périmètre Natura 2000 Oui Oui pour partie (%) Non
 Le défrichement est susceptible d'avoir des effets notables sur les habitats et/ou espèces du site Oui Non

Caractéristiques du peuplement

Boisement d'origine naturelle **Essences principales :**
 Boisement issu de plantation
 Age moyen des arbres : inférieur à 20 ans
 supérieur à 20 ans

Pin Sylvestre
 Boulots
 Epicéa - Sapin
 Hêtre
 Châtaignier

Références cadastrales

Commune	Section	N°	Surface totale	Surface à défricher
PIERREFICHE	D	378	00 ha 96 a 17 ca	00 ha 75 a 00 ca
			total	00 ha 75 a 00 ca

Pierrefiche, le 30 janvier 2013

(1) **Défrichement** : Le défrichement n'est pas l'opération qui consiste à couper des friches mais celle qui « met fin à la destination forestière de terrains » (article L.311-1 du Code Forestier). Une parcelle est considérée comme boisée dès que les formations végétales qui l'occupent « comprennent des arbres et des arbustes d'essences forestières, issus de graines ou de rejets, quel que soit leur âge, dont le couvert (écran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement – s'exprime par la surface de leur projection au sol) apparent occupe ou est susceptible d'occuper à terme, 10 % de la surface du sol, ainsi que celles qui se trouvaient de mémoire d'homme, dans un état correspondant à cette définition et qui résultent d'un processus de dégradation dont les causes peuvent être notamment l'incendie, le surpâturage, les maladies, ou des pollutions diverses » (circulaire interministérielle du 25 mai 1978)

(2) **Boisement isolé** : la superficie totale du massif forestier auquel sont rattachées les parcelles concernées par la demande est inférieure à 4 ha.